

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 27 juin 2022

DATE DE LA CONVOCATION

17 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 22

Suppléants votants : 1

Pouvoirs : 10

Total votants : 33

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2022

L'an deux mil vingt deux

Et le 27 juin à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :

Christine MONGELLA (Maslives).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

André JOLY (Chambord) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson) a donné pouvoir à Anne-Marie THOMAS (La-Ferté-Saint-Cyr), Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson), Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson) a donné pouvoir à Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Fabienne GENDRIER a donné pouvoir à Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Danièle DEBOUT a donné pouvoir à Nathalie BINVAULT (Mont-près-Chambord), Françoise CHAMPY a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ a donné pouvoir à Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON (Maslives), Stéphane FRIAUD (Saint-Laurent-Nouan), Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Anne-Marie BARBILLON (Neuvy).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Christine MONGELLA (Maslives) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-077-2022

Objet : Autorisation à donner à Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) pour signer un avenant n°01 au procès-verbal de mise à disposition du bâtiment « Maison de la Loire » situé 73 rue nationale à Saint-Dyé-sur-Loire avec la commune.

Madame Hélène PAILLOUX, Vice-présidente en charge du Développement touristique et de l'Opération Grand Site, rappelle que par arrêté préfectoral n°2006-268-16 du 25/09/2006, la Communauté de communes (CCGC) est devenue compétente en matière de Tourisme.

En application de l'article L.5211-5 renvoyant aux articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la mise à disposition constitue le régime de droit commun applicable aux transferts de biens et équipements dans le cadre de l'intercommunalité.

Ainsi, Madame la Vice-présidente indique que dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment situé 73 rue nationale à Saint-Dyé-sur-Loire, visant à accueillir l'association « Maison de la Loire du Loir-et-Cher, un procès-verbal de mise à disposition a été signé le 1^{er} juillet 2012 entre la commune de Saint-Dyé-sur-Loire, propriétaire, et la CCGC afin de permettre à cette dernière de réaliser les travaux nécessaires.

Afin de préciser de manière exhaustive les éléments inclus dans le périmètre de la mise à disposition, dans le cadre de la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et d'occupation avec l'association « Maison de la Loire du Loir-et-Cher » à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022, et après avoir été présenté en commission développement culturel, touristique et OGS réunie le 7 juin 2022, Madame la Vice-présidente demande aux membres du conseil de bien vouloir :

- Approuver le projet d'avenant n°01 (présenté en annexe 9) au procès-verbal signé initialement le 1^{er} juillet 2012 pour la mise à disposition des locaux situés 73 rue nationale à Saint-Dyé-sur-Loire au profit de la Communauté de communes du Grand Chambord, prévoyant une prise d'effet à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2022 ;
- D'autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer l'avenant cité ci-dessus, y compris ses annexes, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet d'avenant n°01 (présenté en annexe 9) au procès-verbal signé initialement le 1^{er} juillet 2012 pour la mise à disposition des locaux situés 73 rue nationale à Saint-Dyé-sur-Loire au profit de la Communauté de communes du Grand Chambord, prévoyant une prise d'effet à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2022 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer l'avenant cité ci-dessus, y compris ses annexes, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le Président :

Gilles CLEMENT

